



PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 21 JUIN 2018

Introduction

L'année 2018-2019 sera marquée par une augmentation du financement statutaire du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud. Cette bonification du financement permettra à notre organisme de consolider les emplois des employés permanents et d'acquérir plus de connaissances sur notre territoire. La direction profitera de cette année pour proposer une planification stratégique aux membres du Conseil d'administration afin de se doter de lignes directrices et procédera à une mise à jour des Règlements généraux de l'organisme.

Mission

Promouvoir et encadrer la gestion intégrée de l'eau dans une perspective de développement durable afin de favoriser la protection et la mise en valeur de l'eau et de ses usages à l'intérieur des bassins versants du territoire Gaspésie Sud.

Objectifs généraux

- Participer à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant tel que voulu dans la Politique nationale de l'Eau du Québec.
- Promouvoir la protection et la mise en valeur de l'eau, des écosystèmes et des autres ressources associées à l'eau des bassins versants du territoire Gaspésie Sud.
- Contribuer à développer une approche de concertation en favorisant la gouvernance participative de tous les usagers et intervenants associés à l'eau des bassins versants du territoire Gaspésie Sud.
- Favoriser la création de tables de concertation afin d'organiser la gestion de l'eau à l'échelle locale, dans une perspective de développement durable.
- Promouvoir et favoriser l'acquisition et la diffusion de connaissances des bassins versants du territoire Gaspésie Sud afin de mieux informer, sensibiliser et mobiliser les utilisateurs, les intervenants et la population.

Promotion et mise en œuvre du PDE

1. Faire la promotion du PDE et du CEGS.
2. Activer des collaborations avec les organismes du milieu dans la mise en œuvre des actions prévues au Plan d'action du PDE.
3. Identifier et solliciter des sources de financement pour soutenir la mise en œuvre des actions inscrites dans le PDE.
4. Préparer, animer et coordonner les réunions de la Table de concertation.

Sensibilisation et information de la population

5. Tenir des activités éducatives relatives à l'eau dans les écoles (Pa-5).
6. Collaborer avec les intervenants en forêt privée pour favoriser l'adoption de la certification forestière pour les propriétaires de boisés privés (Pa-8).
7. Faciliter les efforts d'intégration de l'eau dans la planification forestière en participant aux instances de concertation régionale sur la forêt publique (Pa-12).
8. Travailler de concert avec les associations de chasseurs/pêcheurs pour protéger les milieux aquatiques (Pa-15).
9. Acquérir et diffuser des informations pour soutenir une protection adéquate de l'eau dans les projets de développement industriels actuels et anticipés (Pa-43).

Acquisition de connaissances

10. Instaurer un programme de suivi environnemental de la qualité des écosystèmes aquatiques de certains cours d'eau du territoire (Pa-26, 27, 31, 46).
11. Identifier les foyers les plus actifs de propagation d'espèces envahissantes et intégrer l'information à des bases de données (Ex. Transmission de signalement via l'outil de détection Sentinelle Du MDDELCC) (Pa-55).
12. Caractériser les types de berges et de bandes riveraines de cours d'eau et de lacs ciblés pour faire une évaluation (Saint-Elzéar, Saint Alphonse, Bonaventure) (Pa-60).
13. Soutenir les initiatives des chercheurs et des gestionnaires de cours d'eau et de lacs visant à faire un suivi des populations de salmonidés pour favoriser leur sauvegarde (Pa-73).
14. Participer aux démarches d'encadrement et d'accompagnement en cours par les institutions publiques visant l'adaptation aux changements climatiques (Pa-98).

Accompagner les intervenants de la gestion intégrée

15. Réactiver le suivi annuel du lac Vachon à Chandler dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs du Québec (Pa-30).
16. Accompagner les MRCs dans l'élaboration de leur plan régional des milieux humides et hydriques (Pa-65, 66, 67, 68, 69).
17. Encourager l'acquisition de terrains riverains par les localités garantissant un accès public à long terme aux cours d'eau et aux lacs (Saint-Elzéar, Saint Alphonse, Bonaventure) (Pa-80).

Projet Rés-Alliance

18. Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques (Projet RésAlliance) (Pa-95).
19. Encourager les localités à intégrer des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans la planification et la gestion du territoire (Projet RésAlliance) (Pa-96).

Projet Nos Rivières des beautés naturelles

20. Développer et diffuser des outils d'information auprès du grand public pour favoriser l'adoption de bonnes habitudes liées à l'eau dans leur quotidien (Pa-4).
21. Tenir des activités spéciales d'information auprès des propriétaires riverains pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques liées à l'eau (Pa-7).
22. Acquérir et développer des connaissances et des compétences sur la conservation des bandes riveraines et sur les méthodes les mieux adaptées pour les restaurer (Pa-61).
23. Sensibiliser les propriétaires riverains à l'importance de maintenir le caractère naturel des bandes riveraines (Pa-62).
24. Diffuser un guide de saines pratiques du propriétaire riverain et accompagner ceux-ci dans leurs démarches de protection (Pa-63).

Cohabitation de la rivière Bonaventure

25. Favoriser la réflexion au sein des communautés locales concernant l'avenir et l'utilisation viable de leurs cours d'eau (Saint-Elzéar, Saint Alphonse, Bonaventure) (Pa-76).
26. Soutenir les efforts de cohabitation entre les différents usagers sur la rivière Bonaventure et sur d'autres cours d'eau fréquentés (Pa-88).